

0 0,5 1 2m

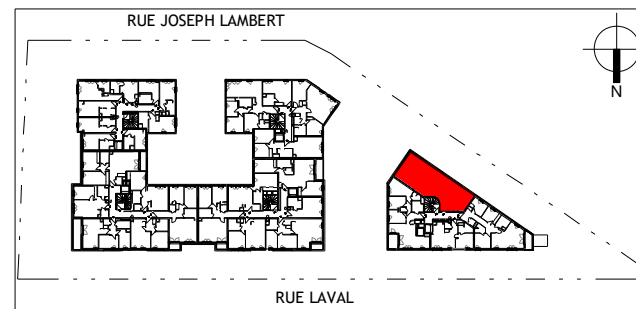


A-101



Construire l'avenir ensemble®

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



## A101 Appartement 4 pièces - R+1

ENTREE	12.72 m <sup>2</sup>
SEJOUR-CUISINE	31.60 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	10.44 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.01 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.00 m <sup>2</sup>
SDB	5.84 m <sup>2</sup>
SDE	2.44 m <sup>2</sup>
WC	1.78 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACE HABITABLE 82.83 m<sup>2</sup>**

TERRASSE	5.63 m <sup>2</sup>
----------	---------------------

**TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 5.63 m<sup>2</sup>**

LEGENDE:	
	Interrupteur simple allumage / double allumage
	Interrupteur va & vient - allumage simple
	Interrupteur va & vient / va & vient double
	Bouton poussoir
	Interrupteur simple allumage à vent
	Commande locale volet ouiant
	Point d'éclairage avec douille DCI (plateforme)
	Point d'éclairage avec douille DCI (appareil)
	Alimentation volet ouiant
	Gaie Technique Logement
	Vidophone
	Détecteur autonome avertisseur de fumée
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques
	Prise de courant 2P 10/16A-T
	Prise de courant 2P 10/16A-T (commentaire)
	Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,90m et 1,30m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	2 Prises de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,80m du sol dédiée hôte
	Prise de courant 2P 10/16A-T élanche
	Prise de courant 2P 32A-T dédiée plaque de cuisson
	Prise de courant spéciale ligne direct L.V. LL. FOUR
	Prise de communication RAS
	Séche serviettes
	Radiateur
	Réseau de pilotage

ELEMENTS DE CUISINE:	
LL: lave linge	C: bloc cuisson
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique
F: fenêtre	GC: garde-corps
VR: volet roulant	PL: placard

NOTA:  
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m  
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020      INDICE:



NOTA:  
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.